UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

PLAN DE COURS

HIS-2525-10	INTRODUCTION GENERALE HISTOIRE QUEBEC-CANADA
Numéro du cours	Titre du cours

A-2026	3	MOODLE
Session	Nombre de crédits	Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

CREVIER, MARTIN	20988	crevier.martin@uqam.ca	A-6255
Nom et prénom	Poste	Courriel	Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Le mercredi, de 13h à 16h, au local A-6255 ou sur rendez-vous. Je réponds normalement à mes courriels dans un délai de deux jours ouvrables.

TABLE DES MATIERES

1 Description du cours 2
2 Place du cours dans le programme - Objectif du cours 2
3 Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage 2
3.1 Formules pédagogiques 2
4 Sommaire des évaluations - Pondération 4
5 Calendrier du cours 4
6 Modalités du cours 6
6.1 Modalités de participation au cours 6
6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation 6
6.3 Modalités de remise des travaux 6
6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens 6
6.5 Modalités d'évaluation de la langue 6
6.6 Modalités d'évaluation des enseignements 6
7 Bibliographie 7
8 Références 8
8.1 Règlements et Politiques 8
8.2 Document et Informations additionnelles 9
8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire 11
8.4 Compétences 12

1 DESCRIPTION DU COURS

Introduction à l'histoire générale du Québec et du Canada. Le cours étudie les différentes sociétés coloniales depuis l'époque des « découvertes » jusqu'à la Confédération canadienne, et les grands phénomènes et aux principaux événements de l'histoire depuis 1867 jusqu'à nos jours. Il s'intéresse aux continuités et transformations dans les domaines politique, économique, social et culturel. Il aborde les principaux phénomènes qui ont marqué l'histoire du Québec et du Canada depuis plus de 400 ans, dont le colonialisme et les relations avec les Autochtones, les courants migratoires, l'aménagement du territoire et l'exploitation des ressources naturelles, l'industrialisation, l'urbanisation, les nationalismes, les rôles accordés à l'État, les mouvements sociaux, etc.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Ce cours vise à offrir à la personne enseignante du domaine de l'univers social au secondaire une introduction aux grands phénomènes et aux principaux événements de l'histoire du Québec et du Canada et une initiation aux grandes interprétations et aux outils bibliographiques principaux.
La personne étudiante doit être inscrite au baccalauréat en enseignement secondaire, concentration Univers social.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

L'objectif de ce cours est d'approfondir de manière synthétique les principaux thèmes de l'histoire du Québec et du Canada, des premiers occupants du territoire à la période contemporaine. Le cours met en lumière le processus de construction nationale. Il souligne les principaux facteurs de changement historique, ainsi que les tensions et conflits qui marquent l'histoire canadienne au cours de la période étudiée, et ce, sur les plans régional et identitaire, notamment.
Une attention particulière est portée aux sources primaires, ainsi qu'à la notion d'interprétation.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

Le cours se déroule principalement sous forme d'exposés magistraux. Il est orienté vers l'acquisition de connaissances, mais se veut également une introduction aux méthodes et aux pratiques historiennes par l'entremise d'un travail de rédaction. Plusieurs séances se concluront par des ateliers ou des discussions autour de sources ou de matériel multimédia. La présence en classe est essentielle, puisque l'examen intra et l'examen final découlent directement de la matière ou des activités de chacune des séances.
Enfin, les personnes étudiantes sont invitées à lire les textes obligatoires avant chaque séance. Ces derniers se trouvent sur Moodle. Ils ont été sélectionnés afin d'approfondir un thème de la séance ou d'apporter un éclairage différent.

EXAMEN INTRA DU 9 NOVEMBRE 2026

a) **Objectifs :** Cet examen portera sur le contenu magistral et les lectures obligatoires des séances 1 (13 septembre) à 7 (26 octobre), inclusivement. Il se déroulera en classe et a pour objectif l'acquisition de savoirs fondamentaux et la consolidation des apprentissages.
b) **Démarche** : L'examen est divisé en deux (2) sections. Dans la première section (30%), la personne étudiante devra placer des événements dans le bon ordre chronologique. Dans la seconde section (70%), la personne étudiante devra définir puis expliquer en un court paragraphe l'importance historique d'un certain nombre d'événements, de concepts, de lieux ou de personnages à choisir parmi une liste. L'étudiant aura 1h30 pour compléter l'évaluation.
c) **Évaluation** : L'évaluation tient compte de la connaissance du sujet, de la clarté et de la précision d'expression et de la qualité du français écrit, jusqu'à concurrence de 10% de la note.

Grille d'évaluation pour la seconde section de l'examen intra :

- Identification et définition de la notion (une ou deux phrase(s)) : 40%
- Importance de la notion (deux à quatre phrases) : 50%
- Qualité de langue et clarté de l'expression : 10%

Une feuille de notes (8 ½ x 11), recto verso, est permise en classe au moment de l'examen intra.

LA FIGURE DE JEANNE MANCE À TRAVERS LE TEMPS.

Travail de rédaction à rendre le **30 novembre 2026** via Moodle

a) **Objectifs :**
Développer des capacités d'analyse de sources, s'initier au travail historique et réfléchir aux notions d'interprétation et de contexte de création. Les personnes étudiantes devront présenter de manière critique l'évolution, les changements et les continuités dans la

manière dont Jeanne Mance (1606-1673) a été représentée dans le temps en réalisant une analyse interne et externe d'au moins deux (2) documents fournis sur Moodle par l'enseignant.

b) Démarche :

1. Sélectionner un minimum de deux (2) documents relatifs à Jeanne Mance parmi la liste disponible sur Moodle. Le document le plus ancien et le document le plus récent choisis doivent avoir été produits à au moins 50 ans d'intervalle.
2. Réaliser et rédiger une analyse de source pour chacun des documents choisis. Cette section devra étayer une critique externe et une critique interne des documents. Les critiques et analyses peuvent varier en longueur selon le contenu et de la nature de chacun des documents, mais devront suivre, dans la mesure du possible, les pistes suivantes :

Analyse externe de la source : quelle est la nature du document? Qui en est l'auteur ou l'autrice? Qui sont les destinataires ? Quels semblent être les objectifs? Quel est le contexte d'écriture ou de création?

Analyse interne de la source : Comment Jeanne Mance est-elle présentée dans le document? Comment l'auteur ou l'autrice s'y prend-il pour peindre ce portrait (sources, arguments, ton, stratégies, etc.)? Considérant les intentions de l'auteur ou de l'autrice ainsi que le contexte de création, le document vous semble-t-il atteindre ses objectifs?

3. Comparer la manière dont Jeanne Mance est représentée en juxtaposant les documents choisis. Voici quelques pistes pour guider vos réflexions : quelles sont les ressemblances et les différences? Certains thèmes sont-ils constants? Qu'est-ce qui explique le changement ou les continuités dans les représentations? Certains documents se rapprochent-ils davantage d'une vérité historique?

Votre travail devra compter : (1) une introduction d'environ une demie page qui présente brièvement les documents choisis, la structure de votre texte et ses principales thématiques, (2) une section d'analyse pour chacun des documents choisis, (3) une section comparant et analysant les différentes représentations de Jeanne Mance, (4) une conclusion et (5) une page titre et une bibliographie. La conclusion est l'occasion, si la personne étudiante le désire, de réfléchir à la manière dont des individus en viennent à être représentés différemment par diverses personnes à divers moments.

Votre travail devra s'appuyer au minimum sur trois sources scientifiques (pas une encyclopédie généraliste en ligne, pas Wikipédia, etc., même si ce type de source a sa valeur.). En plus de la bibliographie du plan de cours et des lectures hebdomadaires, des suggestions de sources secondaires se trouvent sur Moodle. Vous êtes également encouragés à vous familiariser avec les ressources de la bibliothèque.

Forme du travail : Times New Roman taille 12, double interligne, maximum 2 500 mots (sans la bibliographie ni les notes en bas de page). Les notes de bas de page sont obligatoires. Pour la mise en forme, les personnes étudiantes peuvent se référer au guide du Département d'histoire (section 2.3).

c) Évaluation :

L'évaluation tiendra compte de la clarté et de la précision d'expression, de la profondeur de l'analyse, de l'originalité du propos, de la structure du travail et de la qualité du français écrit, jusqu'à concurrence de 10% de la note.

Critères d'évaluation :

- Introduction 5%
- Critique de sources 30%
- Comparaison 30%
- Conclusion 10%
- Qualité générale du propos 15%
- Présentation, clarté et qualité de la langage 10%

EXAMEN FINAL DU 21 DÉCEMBRE 2026

a) Objectifs : Cet examen portera sur le contenu et les lectures obligatoires de l'ensemble des séances. Il se déroulera en classe et a pour objectif l'acquisition de savoirs fondamentaux, la consolidation des apprentissages et le développement de l'esprit de synthèse.

b) Démarche : L'examen est divisé en trois (3) sections. Dans la première section (20%), la personne étudiante devra placer des événements dans le bon ordre chronologique. Dans la seconde section (40%), la personne étudiante devra identifier et expliquer l'importance d'un certain nombre d'événements, de concepts, de lieux ou de personnages à choisir parmi une liste. Dans la troisième section (40%), la personne étudiante devra répondre à deux questions à développement long choisies à partir d'une liste.

c) Évaluation : L'évaluation tient compte de la connaissance du sujet, de la clarté et de la précision d'expression, de la capacité de synthèse et de la qualité du français écrit, jusqu'à concurrence de 10% de la note. La grille d'évaluation sera fournie au maximum une semaine avant l'examen.

Une feuille de notes (8 ½ x 1, recto verso) est permise en classe au moment de l'examen final.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Examen intra	**30**	9 novembre
Travail de rédaction	**30**	30 novembre
Examen final	**40**	21 décembre

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lectures et documentation
1	14 sept.	Présentation du plan de cours et discussion de l'entente d'évaluation	
2	21 sept.	Mise à jour et approbation de l'entente d'évaluation Historiographie et pistes interprétatives Le Canada avant le Canada. Mondes autochtones et premiers contacts	Roland Tremblay, « La présence autochtone dans le Québec méridional avant l'arrivée des Européens », dans A. Beaulieu, S. Gervais et M. Papillon, *Les Autochtones et le Québec*, 2013, 37-54. « Les divergences entre l'école historique de Montréal et celle de Québec », *Aujourd'hui l'histoire*, 7 décembre 2022.
3	28 sept.	L'établissement de la Nouvelle-France, la vie dans la vallée Laurentienne et les dynamiques continentales Présentation du travail de session	Adeline Vasquez-Parra, *Histoire du Québec*, 77-139. Complément : Dominique Deslandres, « À la recherche de François, Panis de Pierre Prudhomme », 113-134.
4	5 oct.	**Élection provinciale – férié**	
5	12 oct.	**Action de grâce – férié**	
6	19 oct.	Conquête, régime britannique et rébellions	Yvan Lamonde, *Brève histoire des idées au Québec*, chapitres 2 et 3. Complément : « Un nouvel ordre impérial », dans Mathieu Arsenault, *Ne rejette pas nos paroles. Politique autochtone et gouvernance coloniale au Canada (1815-1860)*, 2026, 17-62.
7	26 oct.	**Semaine de lecture**	
8	2 nov.	Vers la Confédération Accaparement, consolidation territoriale et résistance dans l'Ouest	«"Le caractère d'un compromis" ou la Confédération canadienne », dans Jacques Paul Couturier, *Un passé composé : le Canada de 1850 à nos jours*, 41-58. ou James Daschuk, *La destruction des Indiens des Plaines : maladies, famines organisées, destructions du mode de vie autochtone*, 183-224.
9	9 nov.	**Examen intra, durée 1h30.** Visionnement facultatif du documentaire d'Annabelle Loyola, « La ville d'un rêve (2022) »	
10	16 nov.	Empire et affirmation internationale Guerre, crises et urbanité	Denyse Baillargeon, *Repenser la nation : l'histoire du suffrage féminin au Québec*, chapitre 4. ou « Les villes » dans P. Gossage et J.I. Little, *Une histoire du Québec : entre tradition et modernité*, 185-216. Complément : Rolando Gomes, « Henri Bourassa et l'impérialisme britannique (1899-1918) », 161–182.
11	23 nov.	Immigration et racisation Atelier en sous-groupes : Art, modernité et nationalisme dans l'entre-deux-guerres.	Voir Moodle pour la documentation et les consignes de l'atelier.

12	30 nov.	Effort de guerre et mobilisation La prospérité des « Trente Glorieuses » **Date limite (23h59) pour la remise du travail de session sur Moodle**	Magda Fahrni, « La Deuxième Guerre mondiale : territoires d'armement et de l'effort de guerre », 835-866 Complément : « L'assurance maladie au Canada: un combat de trois décennies », *Aujourd'hui l'Histoire*, 2020.
13	7 déc.	Guerre froide et Révolution tranquille	Martin Pâquet et Stéphane Savard, *Brève histoire de la Révolution tranquille*, 2021, Chapitre 3. Compléments : capsules Youtube de Sarah K. Miles et de Valérie Lapointe-Gagnon.
14	14 déc.	Conservatisme et néolibéralisme La victoire du continentalisme? Temps alloué à l'évaluation des enseignements	Adeline Vasquez-Parra, *Histoire du Québec : des origines à nos jours*, 307-360 ou *L'histoire. Sommaire du rapport final de la Commission vérité et réconciliation* Compléments: Camille Robert, « Une "contre Révolution tranquille" : répercussions du tournant néolibéral sur les conditions de travail des enseignantes (1981-1989) », 27-52.
15	21 déc.	**Examen final**	

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

La présence en classe est essentielle, puisque l'examen intra et l'examen final découlent directement de la matière ou des activités de chacune des séances.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques.

L'étudiant qui s'absente à une évaluation peut obtenir une reprise selon des modalités équivalentes dans la mesure où la raison de cette absence est justifiée et jugée valable par l'enseignant(e). L'enseignant(e) pourrait d'ailleurs lui demander de fournir une pièce justificative avant d'autoriser la reprise.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – Règlements pédagogiques.

Le travail de session est à déposer sur Moodle.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du *Guide* - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique nº 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

7 BIBLIOGRAPHIE

Les lectures hebdomadaires sont disponibles sur Moodle. Des lectures facultatives et des sources complémentaires peuvent s'y ajouter au courant de la session.

Une liste de textes qui pourraient aider les personnes étudiantes dans le cadre du travail de session est également disponible sur Moodle, tout comme une bibliographie d'ouvrages généraux qui pourront intéresser les personnes étudiantes tout au long de leur parcours.

8 RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

SOUTIEN À LA RÉUSSITE

Afin d'enrichir votre expérience étudiante, l'UQAM offre plusieurs services et ressources pour assurer un milieu de vie et d'étude sain, sécuritaire et bienveillant.

Soutien à la persévérance, à la réussite et au bien-être De nombreux services de soutien sont offerts pour améliorer la qualité de votre vie universitaire et soutenir votre persévérance et votre réussite.	
Ensemble des ressources et services offerts	https://portailetudiant.uqam.ca/services/
Gagner du temps et réaliser de meilleurs travaux	https://infosphere.uqam.ca/
Politique nº 12 relative à la parentalité et à la proche aidance pour les personnes étudiantes	https://instances.uqam.ca/politiques/
Politique nº 21 sur la santé mentale étudiante	
Politique nº 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap	
Situations problématiques et processus administratifs officiels	https://portailetudiant.uqam.ca/plaintes/
Alertes UQAM	https://uqam.ca/alertes/

Intégrité académique L'intégrité académique fait partie des valeurs fondamentales de l'UQAM qui a adopté un principe de tolérance zéro.	
Site du Règlement nº 18 de l'UQAM	https://r18.uqam.ca/etre-en-infraction.html

Une université exempte de harcèlement et de violences à caractère sexuel L'Université reconnaît à toutes personnes membres de la communauté universitaire le droit fondamental à un milieu de travail et d'études exempt de toutes formes de sexisme, de violences à caractère sexuel et de harcèlement.	
Sexisme et violences à caractère sexuel	https://harcelement.uqam.ca/le-bureau/politique-no-16-visant-a-prevenir-et-a-combattre-le-sexisme-et-les-violences-a-caractere-sexuel/
Harcèlement	https://harcelement.uqam.ca/le-bureau/politique-no-42-sur-le-respect-des-personnes-la-prevention-et-lintervention-en-matiere-de-harcelement/

Respect de la liberté académique universitaire Les membres de la communauté universitaire doivent pouvoir exercer leurs activités sans contrainte doctrinale, idéologique ou morale, autant en enseignement, en recherche et en création que dans le cadre de services aux collectivités.	
Liberté académique universitaire	https://portailetudiant.uqam.ca/liberte-academique/

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement no 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement no 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement no 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

BUREAU DE L'INCLUSION ET DE LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE (BIRÉ)

Service aux personnes étudiantes en situation de handicap (PESH)

Les personnes étudiantes qui vivent avec une déficience visuelle, auditive ou motrice; une condition neurodéveloppementale, par exemple un TDAH ou un TSA; un trouble d'apprentissage ou de santé mentale; une maladie organique ou toute autre **limitation diagnostiquée et entraînant une incapacité significative et persistante, sont en droit de se prévaloir de divers aménagements** dans le but de pallier la situation handicapante dans laquelle elles se trouvent, et ce, sans discrimination ni privilège.

Après une évaluation spécifique des besoins, des aménagements pourront être proposés pour les contextes de formation académique ou pratique (stage) dans lesquels elles rencontrent des obstacles inhérents à leur situation de handicap.

Bien que le service soit accessible en tout temps, **il est fortement recommandé de faire les démarches auprès du BIRÉ dès le début du trimestre.**

Ce service est offert dans le cadre de l'application de la **Politique d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap (Politique n°44).**

Pour tous renseignements :

bit.ly/services-pesh-BIRÉ ou

Soutien à toute la communauté étudiante

Le BIRÉ offre également un **service de soutien à l'apprentissage à toutes les personnes étudiantes** et un **accompagnement spécialisé** aux personnes étudiantes **autochtones, parentes, issues de l'international et de la diversité sexuelle et de genre.**

bire.uqam.ca/ ou

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté des lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations, dont les attentes de qualité demeurent inchangées en tout temps;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000. un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiant.e.s;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 COMPÉTENCES

Non applicable.



Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.



En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.



Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.



À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.



Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.